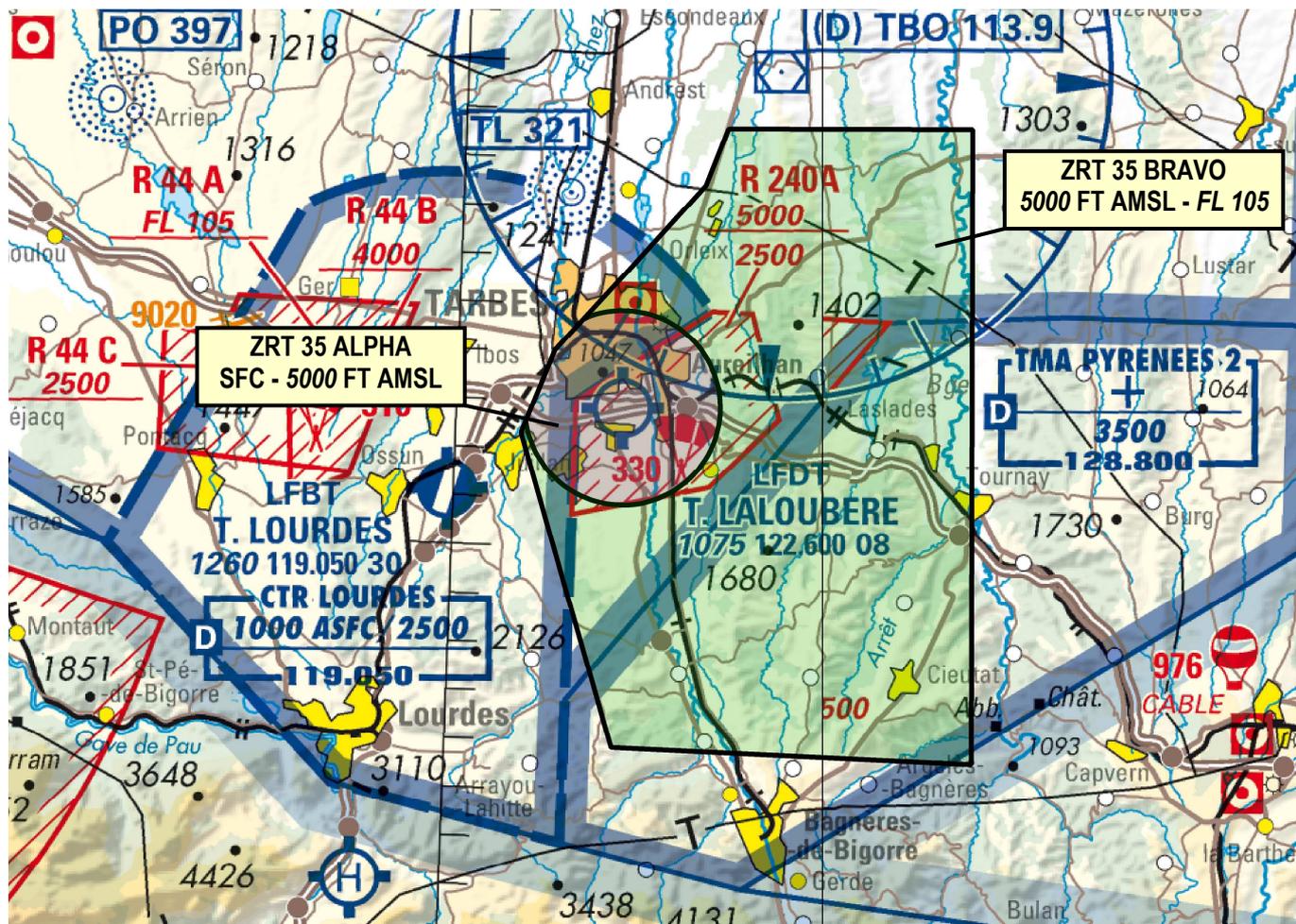


Objet : Création de 2 Zones Réglementées Temporaire (ZRT) au profit de la commémoration du 150^{ème} anniversaire du 35^{ème} RAP sur l'aérodrome de Tarbes Laloubère.

En vigueur : 29 et 30 septembre 2023

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB - AD : Tarbes Laloubère LFDT, Tarbes Lourdes Pyrénées LFBT



ACTIVITE

Manifestation aérienne mettant en œuvre des aéronefs avec et sans équipage à bord de la Défense évoluant de jour.
Démonstration d'hélicoptère, d'aérocordage, d'appui air/sol et de manœuvres au sol.

DATES ET HEURES D'ACTIVITE

ZRT 35 ALPHA activable :
29, 30 : 1200 - 1600

ZRT 35 BRAVO activable :
29, 30 : 1230 - 1430

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

LOURDES TWR : 119.050 MHz
 PYRENEES APP : 128.800 MHz
 PYRENEES INFO : 126.525 MHz

GESTIONNAIRE

ZRT 35 ALPHA :

Directeur des vols.

ZRT 35 BRAVO :

Centre de Détection et de Contrôle de Mont-de-Marsan ou, en cas d'indisponibilité, le CDC de remplacement.

STATUT

Zones réglementées temporaires (ZRT) qui coexistent avec les portions d'espaces aériens contrôlés avec lesquels elles interfèrent et se substituent aux portions d'espaces à statut particuliers avec lesquelles elles interfèrent.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG et CAM : contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs participant à l'exercice,
- les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions après contact et accord du gestionnaire.

Toutes les activités aériennes sportives et récréatives situées à l'intérieur des ZRT sont suspendues durant les créneaux d'activation.

SERVICES RENDUS

CAM :

ZRT 35 ALPHA : Information de vol et alerte.
 ZRT 35 BRAVO : contrôle, information de vol et alerte.

CAG :

Dans les parties des ZRT coexistant avec les espaces aériens contrôlés, les organismes de contrôle habituels rendent les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés précités.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

ZRT 35 ALPHA

Limites latérales

43°12'33" N, 000°01'57" E
 arc anti-horaire de 2.00 NM de rayon centré sur 43°12'54" N, 000°04'39" E
 43°14'42" N, 000°03'29" E
 43°14'02" N, 000°02'42" E
 43°12'33" N, 000°01'57" E

Limites verticales

SFC / 5000 FT AMSL

ZRT 35 BRAVO

Limites latérales

43°18'43" N, 000°07'20" E
 43°18'53" N, 000°14'10" E
 43°05'49" N, 000°14'45" E
 43°05'54" N, 000°04'41" E
 43°12'19" N, 000°01'50" E
 43°14'02" N, 000°02'42" E
 43°17'32" N, 000°06'45" E
 43°18'43" N, 000°07'20" E

Limites verticales

5000 FT AMSL / FL 105

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Restrictions :

- La zone LF-R 240 Laloubère ne sera pas activée pendant les créneaux d'activation de la ZRT 35 Alpha.
- Les zones LF-R 44 A et B Ger ne seront pas activées le 29 septembre 2023.

ORGANISMES A CONTACTER

Avant l'exercice :**BUREAU TAP 35^{ème} RAP (Régiment d'Artillerie Parachutiste) :**

Téléphone : 05.62.56.81.14

PNIA : 865.652.81.14

CELLULE JTAC 35^{ème} RAP (Régiment d'Artillerie Parachutiste) :

Téléphone : 05.62.56.82.48

PNIA : 865.652.82.48

COMALAT section espace temporaire :

Téléphone : 01.73.95.22.84/83

Pendant l'activité :**Directeur des vols :**

Téléphone : 06.50.90.47.20

Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Mont-de-Marsan

Téléphone : 05.58.06.84.51 ou 05.33.94.08.48

Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Lyon Mont Verdun**(En cas de remplacement)**

Téléphone : 04.26.72.83.99 ou 04.78.14.65.21

Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Cinq mars La Pile (En cas de remplacement)

Téléphone : 02.47.96.28.63 ou 02.47.96.30.00